

REGLEMENT DES INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX VETERANS

SAISON 2019-2020

Règlement validé le 09/10/2019 par le comité directeur du Comité Départemental 31

Article 1 : Objet de la compétition

Les Interclubs Départementaux Vétérans opposent les équipes de différents clubs de Haute-Garonne affiliés à la Fédération Française de Badminton et sont gérés par le Comité Départemental Haute-Garonne Badminton dit CD 31.

Article 2 : Inscription des équipes par un club

Chaque club inscrit une ou plusieurs équipes auprès de la commission compétition avant la date limite d'inscription. Les droits d'inscription s'élèvent à **40,00 €** par équipe et doivent être versés lors de l'inscription. Chaque inscription devra préciser le responsable de l'équipe, ses coordonnées complètes ainsi que les jours, heures et lieu où l'équipe pourra recevoir. Un club qui reçoit ne pourra accueillir que deux rencontres (au maximum) le même jour.

L'inscription d'une équipe implique l'acceptation du présent règlement.

Article 3 : Organisation de la saison interclubs

Les Interclubs Départementaux Vétérans se composent de **2 divisions : ELITE et ESPOIR. Chaque division est composée de 9 équipes maximum.**

En cas de non réinscription de plusieurs équipes, la commission compétition se réserve le droit de réorganiser exceptionnellement la composition des divisions pour un meilleur équilibre.

Chaque division se déroule en 2 phases :

PHASE 1 : La **phase de poules** opposant les équipes d'une même division

PHASE 2 : La **phase finale** qui vise à déterminer le classement final de chaque division.

Article 4 : Calendrier

La commission compétition établit un calendrier prévisionnel des rencontres en fixant les semaines auxquelles les rencontres doivent avoir lieu avec une possibilité de jouer 15 jours avant ou après mais dans le MOIS enregistré.

L'équipe qui reçoit pour la première journée doit proposer une date dans la période prévue au calendrier.

Article 5 : Composition des équipes

Chaque équipe doit être composée au minimum de 2 hommes et 2 femmes. Une liste comportant au moins ces joueurs doit être transmise à la commission compétition (par le biais d'une saisie dans Badnet) avant la première rencontre. Le nombre de joueuses et joueurs d'une équipe n'est pas limité au cours de la saison.

Seuls sont autorisés à figurer dans les équipes d'un club **les licenciés dudit club appartenant aux catégories Vétérans et uniquement classés en dessous de R4 inclus.**

Les joueurs classés au-delà de R4 ne sont pas autorisés à jouer dans le tableau où ils ont un classement supérieur. Le classement valable est le classement indiqué dans Poona à la date de la rencontre.

En outre, la composition des équipes doit respecter les contraintes ci-dessous :

- Tout(e) joueur(se) titulaire de Division Nationale ne pourra être aligné aux Interclubs

REGLEMENT DES INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX VETERANS

SAISON 2019-2020

Départementaux Vétérans,

- Tout(e) joueur(se) non titulaire d'une Division Nationale ayant disputé au moins 1 match en Division Nationale ne pourra plus être aligné aux Interclubs Départementaux Vétérans.

Un membre autorisé de l'équipe peut faire l'objet, au cours de l'année, d'une sanction entraînant une suspension temporaire de toute compétition officielle, cela comprend donc les interclubs.

Le capitaine de l'équipe doit vérifier que les joueurs sont à jour lors de la rencontre. Une équipe faisant figurer un joueur non-autorisé sera considérée comme WO sur le ou les matchs concernés.

Article 6 : Déroulement des rencontres

Les rencontres se disputent sur sept (7) matchs, selon le schéma suivant :

- 2 SH – Simple Homme
- 1 SD – Simple Dame
- 1 DH – Double Homme
- 1 DD – Double Dame
- 2 DM – Double Mixte

Les matchs se déroulent au meilleur des 3 sets en 21 points suivant le système de comptage FFBAD en vigueur. Le nombre minimal de joueurs pour disputer une rencontre est de 2 hommes et 2 femmes.

Avant le début de la rencontre, chaque capitaine doit remettre au responsable de la rencontre la feuille de rencontre avec la composition complète de son équipe mentionnée par écrit.

En aucun cas un joueur ne peut disputer 2 simples ou 2 mixtes lors d'une même rencontre. Un joueur peut donc disputer au plus trois matchs d'une rencontre : un simple, le double et le double mixte.

En aucun cas une joueuse ne peut disputer 2 mixtes lors d'une même rencontre. Une joueuse peut donc disputer au plus trois matchs d'une rencontre : le simple, le double et un double mixte.

Des joueurs remplaçants peuvent être inscrits sur la feuille de match et pourront être appelés à jouer dans le cas d'une blessure au cours de la rencontre.

Lors de la composition de son équipe, le capitaine doit obligatoirement inscrire en premier simple le joueur ayant le meilleur classement (on ne regarde pas la moyenne) des deux joueurs disputant les simples. **En mixte, il doit obligatoirement inscrire en premier la paire ayant le meilleur classement** des paires disputant les mixtes.

Note : « classement » signifie N1, N2, N3, R4 ou R5. On ne regarde pas la moyenne.

En cas de retard important d'une équipe ayant empêché le déroulement de la rencontre à son terme l'équipe en cause pourra être déclarée forfait sur les matchs manquants par la commission compétition.

Article 7 : Rôle du responsable de la rencontre

Les rencontres se disputent sous la responsabilité d'un licencié du club visité. Ce « responsable de la rencontre » est désigné par le Président du club visité, et peut faire partie de l'équipe disputant la rencontre. Si rien d'autre n'est précisé, s'il est présent, ce sera le capitaine de l'équipe qui reçoit.

Le Responsable de la rencontre est dépositaire des compositions des équipes présentées par les capitaines, ces compositions sont consignées par le Responsable sur la feuille officielle de la rencontre. Il doit contrôler les licences avant le début de la rencontre.

REGLEMENT DES INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX VETERANS

SAISON 2019-2020

Il peut faire jouer simultanément les matchs sur les terrains réservés à la rencontre et décide de l'ordre des matchs dans l'intérêt du bon déroulement de la rencontre (optimisation de la durée...).

Il remplit la feuille de matchs de la rencontre en consignnant les résultats des matchs et de la rencontre. Il règle les litiges éventuels concernant les volants et l'arbitrage Il porte sur la feuille de matchs, dans le cadre prévu à cet effet, les réclamations éventuelles déposées par une équipe.

Enfin, il est chargé de remettre à un responsable de son club la feuille de match afin de saisir les résultats sur Badnet dans les 5 jours suivant la rencontre et de conserver la feuille de match jusqu'à la fin de la saison. Il doit pouvoir la transmettre sur demande à la commission compétition.

Article 8 : Volants

Les volants sont à la charge du club visité. Les rencontres se jouent avec des volants homologués par la FFBAD.

Article 9 : Arbitrage

Les matchs se dérouleront sans arbitre (auto-arbitrage). Cependant, en cas de litige, et sur demande de l'un des joueurs auprès du Responsable de la rencontre, le club visité doit tenir à sa disposition une personne, si possible diplômée, afin d'arbitrer le match concerné.

Article 10 : Blessure

En cas de blessure durant un match, le joueur ne peut être remplacé pour ce match. Ce dernier perd son match sur abandon et son équipe marque 0 point.

Toutefois, il peut être remplacé pour les matchs suivants de la rencontre soit par un joueur remplaçant mentionné sur la feuille de matchs soit par un autre joueur de la rencontre n'ayant pas encore disputé trois matchs.

Le score d'un match perdu sur blessure prend en compte les points obtenus par le joueur blessé au moment de son abandon. Son vainqueur se voit ensuite créditer des points normalement requis pour le gain du ou des sets restants.

Article 11 : Scores et résultats des matchs

Pour chaque match joué dans la rencontre (SH1, SH2, SD, DH, DD, DM1, DM2), les équipes se voient créditer de **points de match** comme suit :

- 1 point par match gagné
- 0 point par match perdu

Pour qu'une rencontre soit validée, chaque équipe doit présenter au moins une joueuse ou un joueur qualifié (donc 1 match au moins doit être disputé). Dans le cas contraire, la rencontre complète est perdue par W.O. par l'équipe ne présentant aucune joueuse ou aucun joueur.

Pour chaque match WO:

- Le score d'un match perdu par W.O ou non joué est de 21/0 21/0.
- Le match rapporte +1 pour l'équipe vainqueur, et -1 (au lieu de 0) pour l'équipe WO
- Lorsqu'un match n'a pas pu être joué, (double forfait), chaque équipe récolte -1 point de match
- Lorsqu'une équipe est forfait sur l'ensemble de la rencontre, le résultat de la rencontre sera donc

+7/-7

Article 12 : Scores et résultats des rencontres

REGLEMENT DES INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX VETERANS

SAISON 2019-2020

Le **score d'une rencontre** est l'addition des points obtenus pour les 7 matchs. Exemple : Le club visité remporte la rencontre 4 à 3.

Match	Visité	Visiteur
SH1	1	0
SH2	1	0
SD	0	1
DH	0	1
DD	1	0
DM1	0	1
DM2	1	0
Total	4	3

Pour chaque rencontre jouée, les équipes se voient créditer de **points de rencontres** comme ci-dessous :

Gagné	Perdu	Forfait
2 points	0 points	2 points

Article 13 : Réclamations

Dans le cas où une équipe désirerait déposer une réclamation pour une rencontre, le capitaine de l'équipe concernée doit :

- Si possible, la faire mentionner sur la feuille de match par le Responsable de la rencontre ;
- Le signaler dès qu'il en a connaissance par courriel à la commission compétition ;
- Transmettre à la commission compétition les raisons motivées de la réclamation, et cela dans un délai de 5 jours après la date de la rencontre.

Après avoir examiné les motifs exposés et entendu les représentants des parties concernées, la commission compétition pourra décider des suites à donner à cette réclamation.

Cependant la commission compétition pourra se saisir elle-même ultérieurement de tout manquement qu'elle aurait constatée.

Article 14 : Homologation des résultats

Le responsable de la rencontre doit récupérer la feuille de match, dûment complétée et signée par les deux capitaines, à la fin de la rencontre. Le club doit la conserver durant toute la saison.

Le club doit également saisir les résultats dans le logiciel « Badnet », au plus tard dans les 5 jours

REGLEMENT DES INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX VETERANS

SAISON 2019-2020

suivant la rencontre. Cette saisie devra être validée par le capitaine de l'équipe visiteur dans les 8 jours suivant la rencontre.

Des retards répétés non justifiés constatés par la commission compétition pourront faire l'objet d'un avertissement, et en cas de récidive, d'une pénalité de 1 point de victoire par nouveau retard. Une équipe faisant figurer un joueur non licencié ou non qualifié aura automatiquement perdu la rencontre par W.O.

Article 15 : Points de pénalité

Chaque match WO sanctionnant le non-respect de certaines règles sera comptabilisé à la fin de la phase de poules.

Article 16 : Disqualification d'une équipe et sanction financière

En cas de sanctions financières, les clubs doivent régler le montant de la sanction dans les 21 jours suivant son annonce. En cas de non-paiement, l'équipe est définitivement exclue du championnat. La commission compétition a le pouvoir de disqualifier une équipe qui aurait concédé des matchs par W.O dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe.

Article 17 : Classement des Interclubs Départementaux Vétérans à l'issue de la phase de poules

A l'issue de la phase de poules, le classement final dans chaque poule est établi en fonction du nombre de points de rencontres recueillis. En cas d'égalité entre plusieurs équipes, les critères suivants sont successivement regardés :

- Du match average sur le championnat.
- Du set average sur le championnat.
- Du point average total sur le championnat.
- Du nombre d'avertissement prononcés contre une équipe.

Article 18 : Phase finale : compositions des équipes

Les équipes sont obligatoirement composées de joueuses et joueurs qui ont disputé au moins une rencontre dans la phase de poules. Les capitaines ont le devoir et la responsabilité de vérifier l'éligibilité des joueurs.

Article 19 : Phase finale : lieu de la rencontre

La date et le lieu de la rencontre est fixé par la Commission Compétition du Comité Départemental Haute-Garonne Badminton en accord avec les capitaines d'équipe.

Article 20 : Phase finale : organisation et déroulement

A la fin de la phase de poule, les équipes de poules sont classées de 1 à 9 (en fonction du nombre d'équipes).

Le jour des phases finale, toutes les équipes s'affronteront dans un tournoi comme suit :

Phase FINALE ELITE :

Demi-finale : Le 1^{er} rencontre le 4^e et le 2^e rencontre le 3^e.

Finale : les vainqueurs des 2 rencontres précédentes se rencontrent pour désigner le vainqueur de la division ELITE.

REGLEMENT DES INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX VETERANS

SAISON 2019-2020

Le reste des équipes se rencontrent dans un autre tableau, en fonction de leur classement de la phase de poule et des équipes qui seront présentes le jour des phases finale..

Phase FINALE ESPOIR : Demi-finale : Le 1^{er} rencontre le 4^e et le 2^e rencontre le 3^e.

Le reste des équipes se rencontrent dans un autre tableau, en fonction de leur classement de la phase de poule et des équipes qui seront présentes le jour des phases finale..

Ces rencontres se font sur la base de 5 matchs en double :

- 1 SH
- 1 DH
- 1 DD
- 2 MX

La commission compétition se réserve le droit de réorganiser exceptionnellement l'organisation et le déroulement de la phase finale.

Article 21 : Phase finale : Volants

Le règlement des Interclubs reste en vigueur avec la modification suivante : pour chaque match de chaque rencontre, un partage égal des volants entre les 2 joueurs/paires est effectué.